

**Service de l'accès et de la protection de l'information**

600, rue Fullum, Suite 1.100 UO 3210  
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2603 541

Le 21 avril 2026

**OBJET : Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) concernant des données statistiques**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 24 mars 2026 et visant à obtenir les données statistiques suivantes :

**« Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, le nombre d'amendes émises par la Sûreté du Québec, ventilé par année, concernant les déchets jetés sur le bord des autoroutes par les citoyens. »**

Nous vous transmettons, ci-joint en conformité avec la *Loi sur l'accès*, un tableau faisant état des renseignements demandés.

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter le soussigné en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : [accesdocuments@surete.qc.ca](mailto:accesdocuments@surete.qc.ca)

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Zaki M. Gigancine  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels

**Nombre de constats émis en vertu de l'article 498 sur les autoroutes  
par la Sûreté du Québec depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018 à ce jour**

Nombre de constats**	Année								
	2018*	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026*
Jeter objet ou matière quelconque	8	49	72	73	87	52	62	48	4
Déposer objet ou matière quelconque	1	1				1			
Abandonner objet ou matière quelconque	2	3	1	8	3			3	
<b>Objet sur la route</b>		<b>1</b>							

**Source** : Équipe Géomatique et statistiques opérationnelles, Sûreté du Québec

**Mise à jour** : 31 mars 2026

**\*Note** : Les données de l'année 2018 s'échelonnent du 1er octobre au 31 décembre 2018 tandis que les données de l'année 2026 s'échelonnent du 1er janvier au 31 mars 2026.

**\*\*Note** : Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

